

# QTF et terminer mes etudes a la fin de cet année

### Par vital, le 28/02/2012 à 11:39

BONJOUR, je suis etudiante et j'ai recu un QTF c'a fait presque une semiane je suis inquiéte malgré que j'ai contacté l'avocat qui m 'a donné un dossier d'aide juriditionneles a remplir, la question est de savoir quel est impact que va jouer ce dossier sur la procédure en cas de refus?

ensuite j'ai été tellement sous le choc que je n 'est rien expliquer de ma situation a l'avocat qui lui aussi ne m'a rien demandé sur ma situation ou mes difficultés au niveau des etudes ? est ce que je dois lui apporter mes relevés de notes et j'ai en plus une attestation de la part de la pédogue expliquant ma situation etant donné que je suis etrangére et j'ai des difficultés en français et aussi avec la methodologie?

j'aimerai aussi savoir qu'est ce que je dois demander exactement auprés de tribunal administratif car j'avais l'intention de terminer cet anné mes etudes universiotaire et entrer a mon pays la fin de juillet est ce que le tribunal accpeterai t-il ma demande de prorogation du delai ou il pourra me donner un recipessé d'ici à juillet ? et en cas de refus de recours est ce que cela va avoir un impact sur ma validation des etudes de cet année? merci de votre attention veuiller accpeter mes respects.

#### Par youris, le 28/02/2012 à 13:55

bjr,

L'étranger titulaire d'une carte de séjour "étudiant" doit en demander le renouvellement s'il souhaite poursuivre ses études en France.

Le renouvellement dépend de plusieurs conditions (assiduité et progression dans les études, ressources...). Des justificatifs sont demandés.

que vous ayez des difficultés en français et sur la méthodologie appliquée justifiant de mauvais résultats ne sont pas forcément des arguments en votre faveur.

l'administration regarde, à mon avis, le nombre d'années d'études et les diplômes obtenus. cdt

Par vital, le 28/02/2012 à 14:20

je vous remerci de m'avoir repondue

je sais qu'il faut faire un renouvellemnt et j'ai donné à la prefecture les justificatifs demandées. mais ce que je ne comprend pas la prefecture n' a pas pris en considération l'augmentation dans les notes et memes des modules que j'ai acquis au cours de premier semestre et me demande de quitter le territoire alors que je suis en plein 2 semestre, l'année d'etude n'est pas encore fini.

ce que je me demande aussi est ce que de ce fait le recours administratif ne peut etre en ma faveur.

et qu est ce que je dois faire pour au moins essayer de finir mes etudes cet année?j'ai l intention de rentrer ca c'est sur mais comment je vais pouvoir prouver que je n'etait pas ici entrain de jouer ?. je leur est donné l'attestation d'assuidité que je sache ca ne prouve rien et meme l'attestation de la part de pedogue et celle ci aussi ca ne prouve rien.

# Par **youris**, le **28/02/2012** à **15:28**

bjr,

quels diplômes avez-vous acquis depuis votre arivée en France ? depuis combien d'années êtes en France avec le titre de séjour étudiant ? je pense que c'est le seul ratio pertinent pour l'administration.

## Par youris, le 03/03/2012 à 11:11

bjr

dommage que vital ne réponde pas à mes questions cela aurait pu renseigner d'autres personnes dans les mêmes situations. cdt